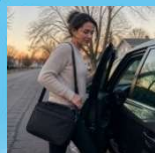




La tablette de juin 2026

Suivez-nous sur : [EF Tube UNSA Défense - DefTube](https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense) - [YouTube https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense](https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense)



RELEVEMENT PROVISOIRE DES INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT !

L'UNSA Fonction Publique a alerté le ministre de l'Action et des Comptes publics, le 26 mars et le 24 avril 2026, pour augmenter les indemnités kilométriques dans le cadre de missions. L'arrêté du 29 mai 2026 les relève provisoirement du 1er juin au 31 décembre 2026 de 3,2%.

Lieu où s'effectue le déplacement	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole	0,33	0,41	0,24
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole	0,42	0,53	0,31
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole	0,46	0,57	0,33

Consulter les tableaux complets sur notre site internet UNSA Fonction Publique

Cette petite majoration du barème des indemnités kilométriques, même provisoire, était indispensable. Cette mesure faisait partie des demandes portées par l'UNSA Fonction Publique depuis plusieurs semaines.



REUNION DRH-MD SUR LES OUVRIERS DE L'ÉTAT : DISCIPLINE – AMIANTE – COMMISSIONS MEDICALES A L'ORDRE DU JOUR !

La DRHMD a invité les organisations syndicales dont l'UNSA-Défense à échanger et converger sur divers sujets, tels que l'évolution du décret relatif à la discipline des ouvriers pour mise à jour et adaptation vers des sanctions graduées et similaires entre les catégories pour des faits identiques.

Il fut question au cours de ces échanges de l'évolution de la cartographie des commissions médicales et des éléments relatifs au décret «amiante» datant de 2006.

La DRHMD a indiqué que les éléments traités ce jour seront présentés au prochain CSA Ministériel du 8 juillet. L'arrêté sur les commissions médicales et le décret sur le régime disciplinaire pour avis et l'arrêté ASCAA pour info. L'UNSA-Défense y sera.

- Notre Priorité - Des améliorations pour tous
- Notre ADN - Des délégués proches de vous
- Notre Méthode - Analyser - Proposer - Négocier
- Notre Exigence - Connectés à votre réalité
- Notre Ligne - Sérieux et Engagés pour vous défendre



SMIC ET AGENTS PUBLICS : UNE DECISION INTENABLE !

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics - David Amiel a annoncé que le gouvernement a décidé d'utiliser l'indemnité différentielle pour compenser la hausse du SMIC au 1er juin pour les agents publics.

Ainsi, plus de 850 000 agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dont l'indice majoré est inférieur à 378, seront impactés à partir du 1er juin. Sans cette mesure, leur traitement indiciaire serait inférieur au SMIC.

L'UNSA Fonction Publique constate que ce choix va effacer durablement les perspectives d'évolution de carrière de nombreux agents. Pour y remédier, l'UNSA Fonction Publique revendique une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation serait une solution.

De plus, l'UNSA Fonction Publique rappelle sa demande d'ouverture d'un chantier sur les carrières et les rémunérations des agents publics dès maintenant. C'est urgent !

